



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session d'été 2020, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

« Jeunes et pauvres » : une réalité aussi en Suisse, encore aggravée par la crise du coronavirus

La Suisse comptait environ 144'000 enfants touchés par la pauvreté en 2018. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) demande à la Confédération et aux cantons de s'engager plus fortement dans la lutte contre la pauvreté des enfants, car celle-ci a un impact important sur leur vie. Ceci est d'autant plus nécessaire que les conséquences économiques de la crise du coronavirus touchent de nombreuses familles et précarisent leur situation financière. La CFEJ soutient la motion 19.3953 qui vise à instaurer un monitoring régulier de la situation en matière de pauvreté en Suisse.

Selon les résultats de l'enquête SILC réalisée par l'Office fédéral de la statistique, en 2018, environ 144 000 enfants¹ de 0 à 17 ans vivaient en situation de pauvreté dans notre pays. Le nombre d'enfants touchés double, si l'on se réfère au seuil de risque de pauvreté. Et il est prévisible que les chiffres de l'année 2020

augmenteront en raison des pertes d'emplois et du chômage (partiel) induit par la crise du Coronavirus. D'après le rapport « Pauvreté et privations matérielles des enfants »², la pauvreté limite considérablement les possibilités de participation et de développement des enfants. Or en vertu de la Constitution fédérale, les enfants et les jeunes ont droit à l'encouragement de leur développement (art. 11 Cst.) et à des conditions de vie favorisant leur développement (art. 41 Cst.). Ces droits sont aussi garantis par l'art. 27 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.



Tous les enfants doivent bénéficier d'une égalité d'accès à l'éducation, à la santé, et pouvoir participer à la vie sociale.

Qu'entend-on par privations matérielles des enfants et des jeunes ? Cela signifie par exemple qu'ils ne disposent pas, chez eux, d'un endroit approprié pour faire leurs devoirs, ou qu'ils ne participent pas à des courses d'école ou à des activités de loisirs lorsqu'elles ont un coût. De même, toujours pour des raisons financières, les parents renoncent à acheter régulièrement des fruits ou des légumes. Les enfants

1 Source : OFS, Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) : Tableau Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques, publié le 28.01.2020 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.assetdetail.11587042.html>

2 Analyse publiée en 2016 par l'OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles/pauvrete.assetdetail.1365791.html>



manquent de jouets adaptés pour l'intérieur ou l'extérieur, ou ne peuvent pas inviter de camarades de classe à la maison.

La CFEJ estime que la priorité doit être mise sur les mesures de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, notamment par l'octroi de prestations complémentaires pour les familles disposant de faibles revenus, un élargissement des offres d'éducation et d'accueil de la petite enfance ainsi que des offres de formation et de loisirs facilement accessibles et gratuites.



Il est temps de poser les bases d'une prévention efficace de la pauvreté !

De ce fait, la CFEJ a salué la décision du Conseil fédéral d'instaurer, pour les années 2019 à 2024, une Plateforme nationale contre la pauvreté visant à soutenir les cantons, les villes et les communes dans la mise en œuvre des recommandations issues du programme national contre la pauvreté (2014-2018). Cependant, la CFEJ a été déçue d'apprendre que le monitoring régulier de la pauvreté en Suisse figurant parmi les besoins identifiés par les organes du programme ne sera finalement pas mis en œuvre. Or un suivi régulier est essentiel pour unir les forces dans la lutte contre la pauvreté.

Le monitoring national de la pauvreté doit permettre de rassembler les informations existantes et d'exploiter à intervalles réguliers les sources de données statistiques à disposition. C'est justement parce que la prévention de la pauvreté implique de nombreux acteurs, en particulier les cantons, les communes et des organisations de la société civile qu'il est nécessaire de procéder à des relevés systématiques de données pour établir des comparaisons. Une harmonisation des mesures est également nécessaire.

La CFEJ considère comme particulièrement intéressant le fait qu'il soit prévu, dans le cadre du monito-

ring, de mener des analyses approfondies sur certaines thématiques. Cela permettra de faire un point sur la situation des enfants et des jeunes qui grandissent dans des situations de pauvreté, d'améliorer la compréhension de cette problématique ainsi que de disposer d'informations supplémentaires sur la prévention de la pauvreté et l'efficacité des mesures.

En 2007 déjà, la CFEJ avait publié un rapport intitulé « Jeune et pauvre : un tabou à briser ! » qui formulait notamment une série de recommandations politiques. Car pour lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes en Suisse, une stratégie globale est nécessaire.

Réaliser des statistiques et des enquêtes régulières sur la pauvreté des enfants et des jeunes, leur vécu, les facteurs de risques et de protection, etc. est primordial pour le développement et l'évaluation régulière d'une stratégie globale. Disposer de connaissances solides est essentiel pour prévenir de manière ciblée la pauvreté des enfants et des jeunes et pour lutter contre cette dernière.

C'est la raison pour laquelle la CFEJ approuve la motion 19.3953 déposée par la CSEC-E qui vise à réaliser un monitoring régulier de la situation de la pauvreté en Suisse. La CFEJ vous prie de soutenir la mise sur pied rapide d'un tel monitoring, car c'est un élément nécessaire pour la prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants en Suisse.



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch